

QUOI DE NOUVEAU ?

N° 20 - juin 2024

Bulletin d'informations variées...

UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE LOT-ET-GARONNE



Notre site :

<http://47.dden-fed.org/>

LA QUESTION DU MOIS

« Les parents sont-ils
des partenaires indispensables
en conseil d'école ? »

La question est bien entendu fictive et un peu provocatrice ! Alors pourquoi les DDEN la posent-ils en ce début du mois de juin ?

Parce que c'est au 3^e conseil d'école, en juin, que doit s'installer **une commission composée de 5 personnes** : le directeur d'école, *président*, un enseignant, deux parents d'élèves, et le DDEN (*et éventuellement, un représentant de la collectivité locale*). Son travail ? Dès la rentrée suivante, **assurer l'organisation des élections et veiller à leur bon déroulement**.

En 1971, la seule fédération FCPE comptait plus d'un million de parents adhérents... Et des fédérations telles que la PEEP et l'UNAAPE représentaient beaucoup de monde. Plusieurs listes étaient souvent proposées (si, si !). Le réservoir était donc important et pendant longtemps les candidatures de parents ont été spontanées et nombreuses...

Mais les temps ont changé ! Il y a eu un peu moins de candidatures, mais surtout, la démarche des parents a évolué insensiblement, passant d'un état d'esprit plutôt collectif et désireux d'être représentatif de l'ensemble des établissements scolaires, à une attitude plus resserrée sur l'école de ses enfants.

En début d'année scolaire, il est devenu de plus en plus habituel d'entendre un nouvel élu au conseil d'école, se désigner comme « *parent de X... en classe de ...* ». Mais il est de plus en plus habituel aussi de ne pas compter autant de parents que de classes ; et les suppléants font souvent défaut.

Il faut savoir que le conseil d'école est valablement constitué même si aucun représentant de parents d'élèves n'est élu ou désigné. Et comme déjà l'absence d'un DDEN ne pose aucun problème dans près d'une école sur deux en Lot-et-Garonne, des conseils d'école, tout à fait réglementaires, pourraient se dérouler avec seulement deux partenaires : les enseignants et les élus municipaux. Combien ? On ne sait pas encore, mais beaucoup de directeurs-directrices d'école sont en alerte et se demandent comment ils réussiront à convaincre des parents à se porter candidats...

On voit tout de suite l'importance de cette commission pour tenter d'inverser cette tendance... Mais avec quels arguments ?

Il s'agit de revenir au « cœur » du conseil d'école et à son importance :

- * le lieu où, à égalité, peuvent se retrouver tous les acteurs de la communauté éducative.
- * le lieu où les seuls points de repère sont les enfants.
- * le lieu où les décisions importantes sont prises. Il s'agit de mettre en valeur **le rôle d'un parent élu** à ce conseil d'école :

* participer de façon constructive aux discussions sur tous les domaines touchant à la scolarité des enfants : *restauration scolaire, aménagement du temps scolaire, discipline et règles de civilité, place de l'élève dans l'établissement, hygiène, sécurité, intégration des élèves handicapés, activités éducatives, sportives et culturelles, sorties et voyages scolaires.*

* connaître les positions des trois autres partenaires : enseignants, DDEN, élus municipaux.

* faire circuler ces informations auprès des autres parents, permettant à tous de se sentir concernés.

Ce n'est pas un rôle individuel, c'est celui d'un groupe de personnes qui décide de se constituer **en une association de parents d'élèves**. Même si elle n'est que locale, elle sera plus efficace qu'une juxtaposition « *de papas et/ou de mamans* ».

L'essentiel est bien de réunir de la bonne volonté, de l'écoute, des idées !

Qui mieux que
François DUBET

pour venir nous « titiller » sur nos représentations, nos idées sur l'éducation, nos désirs d'enfants en réussite... ?

Mardi 1^{er}
octobre
18h30

(dans l'agenais)



« École et Familles »

« Toute école remplit trois fonctions essentielles : distribution des compétences, intégration sociale et éducation.

L'école répartit les élèves dans le marché des qualifications, elle doit être *juste*.

Elle intègre les enfants dans une culture commune, elle doit être *une*.

Elle participe de la formation de la personnalité des élèves, elle doit être *compréhensive et diverse*, dans la mesure où tous les élèves sont différents.

On comprend bien que tous ces objectifs ne sont que faiblement compatibles...

On comprend aussi pourquoi se multiplient les procès d'intention visant le corporatisme des enseignants, les lourdeurs de l'administration, l'égoïsme des parents, la démotivation des élèves, la décadence de la société...

L'école est chargée de trop d'ambitions pour ne pas décevoir.... »

En invitant François DUBET les DDEN n'ont que « l'ambition » de faciliter le dialogue. Ce sont bien les enfants que nous voulons tous faire grandir, non ?

**Ce mois-ci, le sujet évoqué parle à tout adulte en responsabilité d'un enfant :
quels risques les écrans font-ils peser sur lui ?**

C'est **Edouard Gentaz**, chercheur en psychologie du développement à l'université de Genève et au CNRS, qui lance le débat dans la revue **ANAE** (n°188) [<https://www.anae-revue.com>]

« En 2021, la majorité des enfants de moins de trois ans étaient exposés aux écrans plus de six jours par semaine, entre trente minutes et trois heures par jour ».

Il constate que les recherches internationales portent souvent sur la question des effets bénéfiques et délétères des jeux vidéo sur les adolescents et les adultes, mais qu'elles restent rares sur le développement de l'enfant. Il le déplore tout en notant que les principaux résultats de ces études indiquent qu'une trop forte exposition aux écrans pourrait avoir un impact négatif sur le développement des capacités attentionnelles et langagières. Elles invitent néanmoins à la prudence car de nombreux facteurs viennent modérer ces effets.

Au-delà de ces constats, le chercheur se demande comment accompagner les parents dans le souhait de réguler les usages de leurs enfants des écrans récréatifs comme des écrans sociaux. La tâche est ardue car, par exemple, la recommandation de non-usage des écrans pour les jeunes enfants est globalement très peu suivie d'effets.

Il propose donc un programme fondé sur quatre types d'activités :

lecture, activité physique, bricolage-jardinage-cuisine, jeu,
à pratiquer avec les enfants selon quatre modalités,
"faire faire", "faire avec", "donner à faire" et "laisser faire".

Que de beaux moments de partage en perspective !

« Enfants et écrans - à la recherche du temps perdu »

« Nous avons été bousculés par ce que nous avons vu », a déclaré **Amine Benyamina**, professeur de psychiatrie et coprésident du comité d'experts, évoquant les « stratégies de captation de l'attention des enfants et les biais cognitifs utilisés pour enfermer les enfants sur leurs écrans, les contrôler, les réengager, les monétiser. C'est une économie de la captation. Les parents sont quasiment hors jeu, face à un marché qui s'est imposé à la société ».

« Ce qui nous a heurtés, c'est que les professionnels n'ont pas comme priorité la protection des enfants, abonde **Servane Mouton**, neurologue, neurophysiologiste et coprésidente de la commission. « Derrière les discours de façade, c'est "business à tous les étages". »

Cette commission de 10 experts préconise de « **protéger** » plutôt que « d'interdire » :

* en **assumant et organisant une progression** des usages des écrans et du numérique chez les enfants en fonction de leur âge.

* en **encadrant l'usage des écrans dans la scolarité**. Ne plus utiliser l'ENT pour les enfants du primaire, afin de réserver ces espaces aux échanges entre enseignants et parents d'élèves.

[avril 2024 - <https://www.vie-publique.fr>]

Et ailleurs ?

En Suède, où 82 % des enfants de 9 ans ont un portable, il n'existe aucune directive officielle concernant l'usage des écrans.

La Fondation suédoise de l'Internet a révélé en 2018 que 26 % des bébés de moins de 1 an « *utilisaient* » Internet, tout comme 37 % des enfants de 1 à 2 ans, dont la moitié tous les jours. Des chiffres confirmés par l'Agence suédoise des médias, qui constatait l'an dernier qu'un tiers des bébés de moins de 1 an ont accès à un téléphone portable et que 20 % y sont exposés quotidiennement ou plusieurs fois par semaine. Par ailleurs, la moitié des 0-4 ans regardent un film plus d'une heure par jour et un tiers sont sur YouTube.

[Le Monde – A.F. HIVERT – Darons d'ailleurs – 23/5/24]

👉 **N'hésitez pas à utiliser la « question du mois » lors du prochain conseil d'école.**

Elle permettra de susciter des discussions, de poser le sujet et d'imaginer des solutions....

C'est bien notre rôle de DDEN et notre mission.

👉 Un nouveau DASEN en 47

Monsieur FALCO est donc le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale depuis le 29 avril 2024. Il prend la suite de M. Lemoine.

Nous le rencontrons le lundi 3 juin pour lui parler des DDEN du département, leurs actions et leurs interrogations.

👉 **La prochaine réunion de la commission « laïcité » est programmée le 30 mai à Damazan.**

Il s'agit de préparer la semaine entre le 4 et le 9 décembre :

- * en analysant l'expérience de 2023
- * en remodelant « *les 7 lettres de la laïcité* »
- * en imaginant d'autres propositions....

👉 **Avez-vous complété votre rapport de visite d'école pour l'année 2023-2024 ?**

La synthèse est en cours de construction mais elle ne sera intéressante que si elle regroupe le maximum d'établissements primaires.

Et il en manque encore beaucoup !

Ne soyez pas surpris(e) de recevoir une petite stimulation de ma part et/ou de celle de votre président(e) de délégation...

Profitez du dernier conseil d'école pour le finaliser et me l'adresser (mail ou poste).

👉 **Petit rappel de la cotisation à la Fédération nationale et à l'Union départementale : 27 €.**

Et vous bénéficiez du rescrit fiscal !

Contacts :

uniondden47@gmail.com

06 45 64 25 03

Christiane Lafaye – 47170 MEZIN
3 rue des Fossés Bouhaut